



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

prise en charge

Question écrite n° 54843

## Texte de la question

M. Manuel Aeschlimann attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la prise en charge des personnes atteintes d'insuffisances respiratoires. Les personnes souffrant de cette pathologie sont malheureusement de plus en plus nombreuses. La prise en charge par la couverture complémentaire semble ici indispensable, eu égard au prix du traitement mais également aux coûts indirects particulièrement élevés. En effet, le traitement préconise une ventilation nocturne réitérée ce qui nécessite l'équipement en marche continue pendant le sommeil des patients. Il lui demande de préciser si elle envisage de sensibiliser les organismes de mutuelle sur l'étendue de la prise en charge de cette pathologie, du fait de ses incidences sur la vie quotidienne des personnes concernées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Manuel Aeschlimann](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 54843

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juillet 2009, page 6993

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)